

Les assistants médicaux

Assistants médicaux

- DÉCOUVRIR EN VIDÉO, EN 3 MINUTES, LES POINTS-CLÉS DU DISPOSITIF D'ASSISTANT MÉDICAL

<https://www.ameli.fr/artois/medecin/exercice-liberal/vie-cabinet/aides-financieres/aide-emploi-assistants-medicaux>

Missions de l'assistant médical



MISSIONS ADMINISTRATIVES

- *Accueil du patient*
- *Gestion du dossier patient*
- *Comptes rendus et correspondances*
- *Recueil et enregistrement des informations médico-administratives*
- *Facturation*



PRÉPARATION DE LA CONSULTATION

- *Aide au déshabillage / habillage du patient*
- *Contribution au dépistage et aux vaccinations*
- *Prise de constantes*
- *Préparation et aide à la réalisation d'actes techniques*
- *Mise en œuvre des téléconsultations*



MISSIONS DE COORDINATION

- *Organisation de la prise en charge avec les autres acteurs de santé intervenant dans le suivi du patient (préadmission, sortie d'établissements de santé ou d'établissements médico-sociaux, prise de rendez-vous auprès des infirmiers/ères, masseurs-kinésithérapeutes, autres médecins...)].*

Formation

UNE FORMATION SPÉCIFIQUE



POUR QUI ?

- Secrétaire médical
- Professionnel de santé
- Autre



Une **formation obligatoire***, quel que soit le profil de l'assistant médical.



La formation suivie **ne prépare pas à la réalisation d'actes techniques médicaux.**



Les frais de formation [frais pédagogiques, transport et hébergement] sont **totalemment pris en charge** dans le cadre de la convention collective des salariés des cabinets médicaux.

Aide versée

Options	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année et suivantes
Cas général			
1/2 temps	18 000 €	13 500 €	10 500 €
temps complet	36 000 €	27 000 €	21 000 €

- L'aide est versée **en intégralité les deux premières années**.
- Les années suivantes, l'aide est versée en deux fois : un **acompte de 50% à la date anniversaire du contrat**, puis un solde de 50% selon l'atteinte des objectifs.
- L'aide est **annuelle et pérenne au-delà de la 3^e année** et modulée selon l'atteinte des objectifs.

Médecin à très forte patientèle



Pour un médecin à très forte patientèle et sous réserve d'atteindre les objectifs, l'aide financière n'est pas dégressive et maintenue à 36 000 € chaque année pour 1 ETP (ou 18 000 € annuels pour 1/2 ETP).

Contrepartie

En contrepartie de l'aide à l'emploi d'un assistant médical, il est demandé au médecin de prendre en charge davantage de patients ou de maintenir sa patientèle, sans avoir à augmenter son temps de travail.

Pour chaque spécialité, l'objectif dépend de la patientèle initiale du médecin et de l'option qu'il a choisie. **Plus la patientèle de départ est élevée, moins le nombre de nouveaux patients à prendre en charge est important.**

L'atteinte des objectifs est vérifiée à partir de la 3^e année, afin de vous permettre de mettre en place votre organisation, la formation et la certification de votre assistant médical.

Dès l'atteinte des objectifs, il n'est plus demandé d'augmenter la patientèle pour percevoir l'intégralité de l'aide.

Cas 1

CAS 1



Médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » de **920 patients** et une patientèle « file active » de **1 350 patients**.

Nombre de patients supplémentaires à prendre en charge dans les 3 ans :

- Pour l'option 1/2 temps :
+ 195 patients MT et + 311 patients FA
- Pour l'option temps complet :
+ 305 patients MT et + 467 patients FA

Cas 2

CAS 2



Médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » de **1351 patients** et une patientèle « file active » de **1902 patients**.

Nombre de patients supplémentaires à prendre en charge dans les 3 ans :

- Pour l'option 1/2 temps :
+ 143 patients MT et + 240 patients FA
- Pour l'option temps complet :
+ 258 patients MT et + 360 patients FA

Cas 3

CAS 3



Médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » de **2189 patients** et une patientèle « file active » de **3 250 patients**.

Nombre de patients, supplémentaires ou à maintenir, à prendre en charge dans les 3 ans :

- Pour l'option 1/2 temps :
+ 0 patient MT et + 0 patient FA
- Pour l'option temps complet :
+ 109 patients MT et + 0 patient FA

Les avantages

Aide administrative :

FSE

Création du dossier, vérification des données administratives

Prise de RDV

Aide médicale :

Prise des constantes

Vérification des vaccins

Vérification des dépistages

Aide aux actes techniques (ECG, EFR, sutures ...)

Aide financière conséquente pour les jeunes qui veulent embaucher
(choix des missions par le médecin) Choix du profil professionnel de
l'assistant médical

Les inconvénients

Les inconvénients :

Adaptation des locaux (salle dédiée)

Aire pérenne liée à la convention médicale (médecin référent...)

Revalorisation de l'aide/évolution des salaires

Augmentation d'activité dans un contexte déjà tendu

Les objectifs à atteindre après la 3^o année si vous souhaitez diminuer votre activité libérale (exercice mixte)